



Droit de visite et d'hebergement

Par **sabine24**, le **23/06/2009** à **10:18**

Bonjour,

voila depuis 5 ans le pere de ma fille a uniquement un droit de visite au gré des parties se qui se traduit par environ 1h les dimanches et encore pas tous.depuis janvier il a un f3 et depuis dimanche dernier il va excercer son droit de visite a son domicile.il ne verse aucune pension alimentaire car il est au rmi.j'aimerais savoir a quoi il peut pretendre s'il remet en cause le jugement a savoir s'il demande un we sur 2 par exemple peut il les obtenir ?en sachant que de mon cote je demanderais que l'on commence par un we par mois au vue de la frequence et la duree du droit de visite depuis 5 ans.merci.